

Fiche mémo – déplacements des classes

Tous les déplacements liés à un Parcours (étape hors de l'école, spectacle...) sont pris en charge par la Ville de Besançon.

Les déplacements se font :

- prioritairement à pied, lorsque la distance le permet.
- en transport en commun (bus et tram) via la mise à disposition de cartes de voyages pour la totalité des trajets nécessaires durant l'année.
- en transports spécifiques en fonction de la situation géographique de certaines écoles / lieux d'étapes :
 - o avec la compagnie sous marché avec la Ville (Kéolis);
 - réservation à effectuer par les enseignants ;
 - o au moins 4 semaines avant le déplacement ;
 - o en suivant le processus communiqué par email à la rentrée.

Aucun autre déplacement ne sera pris en charge en dehors de ce cadre.

Tous les déplacements sont prévus en début d'année scolaire (en fonction des effectifs validés à la rentrée). Aucune modification d'effectif ou changement de mode de déplacement ne sera possible en cours d'année.



Pour tous les déplacements liés aux Parcours, merci de vous adresser uniquement à la Direction Action Culturelle (et non la Direction Éducation).



Il n'est pas nécessaire d'inclure les déplacements dans votre budget prévisionnel. Cependant, pensez à prendre en comptes les temps de trajets des classes au moment de déterminer les horaires des étapes à l'extérieur des écoles.

Détail des procédures page suivante >>



